

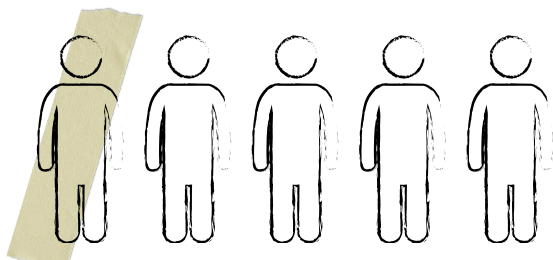
La VIOLENCE en milieu de travail

www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante



DÉFINITION

La violence en milieu de travail peut se produire entre personnes appartenant à une **même organisation** (collègues, supérieurs hiérarchiques, subordonnés) ou être commise à l'endroit d'un travailleur par une personne **sans lien d'emploi** avec l'organisation. Elle peut à la fois se manifester par des agressions de nature physique, sexuelle, verbale ou psychologique.



LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL : UN PHÉNOMÈNE FRÉQUENT

En 2014-2015, au Québec, environ 20% des travailleurs estiment avoir été victimes de harcèlement psychologique au travail à l'occasion, souvent ou très souvent au cours de la dernière année.*

PRÉVENTION

En plus des dispositions prévues dans la réglementation qui encadrent la prévention des agressions et de certaines interventions individuelles, les **stratégies ciblant la réduction des risques psychosociaux** du travail semblent être prometteuses pour prévenir la violence en milieu de travail.

*Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015, Institut de la statistique du Québec.

Source : Pelletier, M., Lippel, K., Vézina, M. (2018). La violence en milieu de travail. Dans J. Laforest, P. Maurice, L.M. Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Québec : Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-en-milieu-de-travail>



CONTEXTE

Les **risques psychosociaux** du travail comme la charge de travail élevée, le faible soutien des supérieurs ou des collègues, **les contrats de travail** atypiques et la **normalisation** de la violence dans la culture organisationnelle sont des facteurs associés à la violence en milieu de travail.



CONSÉQUENCES

La violence en milieu de travail peut entraîner différentes conséquences pour les victimes, et ce, peu importe le statut de l'auteur de la violence, qu'il soit un supérieur, un collègue ou une personne externe à l'organisation. Les conséquences de la violence psychologique sur la santé peuvent être aussi sévères que celles associées à la violence physique. Parmi les effets de l'exposition à la violence au travail, notons des symptômes dépressifs, la détresse psychologique, les accidents de travail, les troubles musculo-squelettiques. Elle peut aussi affecter le climat de travail.

